

## Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

### Notre engagement pour la protection de l'environnement

Labomat Essor, entreprise éco-citoyenne prend ses responsabilités en matière d'environnement et adhère aux dispositions de la directive DEEE :

Labomat Essor commercialise des produits destinés à une utilisation professionnelle et est enregistré en tant que tel auprès de l'ADEME.

Nous nous engageons conformément à la directive DEEE à ce que l'utilisation et la mise au rebut de nos produits soient réalisées dans un souci de protection de l'environnement.

Les instruments proposés par Labomat Essor ne doivent pas être rejetés dans la nature, ni déposés dans les déchetteries communales, ni dans les collectes d'ordures ménagères.

En règle générale, nos clients professionnels recyclent leurs instruments usagés par leurs propres circuits.

Dans le cas où cela ne serait pas possible, nous proposons volontiers un service de recyclage :

### Service de recyclage DEEE

Le traitement est gratuit pour un appareil acheté auprès de Labomat Essor, retourné port payé et accompagné d'un document portant spécifiquement la mention « POUR RECYCLAGE ».

Nous pouvons nous charger d'organiser un enlèvement des appareils à recycler mais cette prestation sera payante.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

